Fédération Française de Football

Ligue d'Occitanie







DISTRICT DE L'AUDE DE FOOTBALL

Saison 2019/2020 L'Officiel n° 01 Du 22 Août 2019

L'OFFICIEL





District de l'Aude de Football BP 1037 - 7 Rue Haute 11860 CARCASSONNE CEDEX 9

2: 04.68.47.39.60

⊠ : secretariat@aude.fff.fr

NOS PARTENAIRES













PRÉFET DE L'AUDE





COMITE DE DIRECTION

BO N° 01 du 22 aout 2019

Président: M LACOUR

Présents Mme ROYER - Mrs BONHOMME - DRIF - GIBERT GRILLE - JORGE - MANI-

PETROSINO - PITIE - ROGER - RONTES - VALET

Assistent à la réunion : Ms DURANTE MALVY Fabien- DAYDE Dominique

Excusés: Mme SAVIANA-Mrs AKLI - BERTI - BONNET - BOUDET - BOUSQUET - GERARD -

ZAMO -BEAUBOIS- ROQUE -TRASTET

En début de séance, le comité de direction approuve le procès-verbal n° 46 du 11 juillet 2019

UNE NOUVELLE SAISON COMMENCE

Le Président du district, les Membres du comité de direction les Présidents et membres de commissions, souhaitent à toutes et à tous, licenciés et bénévoles, une excellente saison 2019/2020.

COUPE DE FRANCE

La Coupe de France débute le week-end prochain ; toutes les rencontres sont à consulter sur le site de la ligue qui gère la competition.

Rappel: En match de coupe, de France ou autre, les équipes ont droit à un 4^{ème} remplaçant en cas de prolongation

Pour les rencontres des clubs audois, une minute de silence sera observée en mémoire de M. Yves BOUTIE member du Comité de direction et Président de la Commission Statut de l'Arbitrage.

PROMPTS RETABLISSEMENTS

Nous adressons nos souhaits de prompts rétablissements à çeux qui sont actuellement dans la peine ou la souffrance.

CANDIDATURES POUR POSTES POURVOIR

Deux candidatures sont proposées afin de pallier au remplacement de nos deux amis disparus, Y. Boutié et G. Lopez, respectivement membres des commissions du statut de l'arbitrage et des statuts et règlements.

Ces deux postes importants requièrent des qualités et connaissances des règlements généraux et statut de l'arbitrage .

Bien vouloir postuler sur papier libre ou courrier électronique.

POULES DE CHAMPIONNAT SENIORS

Le comité de direction valide les calendriers et poules de championnat séniors.

ASSEMBLEE GENERAL D'HIVER

L'Assemblée Générale d'hiver du district se déroulera le 23 Novembre 2019, le lieu sera confirmé ultérieurement.

INFORMATIONS AUX CLUBS

Les journées de rattrapages de championnat programmées par la commission des compétitions ne devront pas être considérées comme des journées de repos par les clubs (ceci afin d'éviter des problèmes de déplacements ou locations anticipées)

Les clubs fautifs concernés auront matchs perdu par forfait.

FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

Les recommandations pour l'utilisation de la FMI sont mentionnées sur le site du district . Bien vouloir en prendre note.

Les nouveaux clubs devront prendre contact avec le district pour la mise en place de la FMI.

CLUBS AUDOIS EVOLUANT EN LIGUE

- Les poules de championnat « Ligue », dans lesquelles évoluent les clubs audois ont été adoptées par le comité de direction de la ligue le 10 aout 2019
- Elles peuvent être consultées sur le site de la ligue.

INSTITUT REGIONAL DE FORMATION DU FOOTBALL DE LA LIGUE OCCITANIE - IRFF GUIDE DES FORMATIONS

La Ligue de Football d'Occitanie met en place une plaquette "LE GUIDE DES FORMATIONS " depuis juin 2019

<u>Présentation de l'IR2F</u> – <u>formation@occitanie.fff.fr</u>

Organisation – Contacts - Formations : Arbitres – Dirigeants – Educateurs – Documentation – Dispositif financier

Le guide des formations sera transmis dans les prochains jours dès que la numérisation sera terminée.

COURRIERS DIVERS

Demande de joueurs mutés

Les demandes de joueurs mutés par les clubs sont traités par la commission du statut de l'arbitrage

Prendre connaissance des réponses en rubrique concernée.

CRITS

Réunion de travail le Lundi 9 Septembre 2019 à Montpellier . Transmis

FFF

Calendrier des élections fédérales (FFF Ligues et Districts)

Direction Technique Nationale

Courrier d'Hubert Fournier DTN, comportant les priorités de travaux donnés aux Conseillers Technique pour la saison 2019/2020.

Dossier transmis à la commission technique

<u>Téléthon</u>

Courrier en rapport avec le Téléthon à suivre.

Prochain comité de direction jeudi 29 aout 2019 à 18h

Le Secrétaire général

COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE

PV 01 du 22 aout 2019

REMBOURSEMENTS

Suite à une erreur administrative en rapport avec les amendes conformément à l'article 47, les clubs ne peuvent être prélevés une seule fois pour la saison considérée.

Tableau récapitulatif tenant compte des erreurs, les clubs seront crédités selon la colonne remboursement.

Club	N°	31/01/19	18/06/19	Remboursement
ARMISSAN	554462	360	240	360
OZANAM	581520	0	240	0
CHALABRE	515424	120	120	120
COURSAN EC	552043	120	120	120
FANJEAUX	517800	0	120	0
LUC	590197	120	120	120
MONTREAL	533424	120	120	120
NARBONNE UFC	580767	360	360	360
MARCELLOIS	581741	240	240	240
SALLELOIS	580855	360	360	360
VILLALIER	524825	240	240	240
VILLEGLY	529108	120	240	120

MUTE SUPPLEMENTAIRE

Article 45 du statut de l'Arbitrage

Le club qui pendant les deux saisons précédentes, a compté dans son effectif, au titre du Statut de l'Arbitrage en sus des obligations réglementaires, y compris les clubs non soumis aux obligations, un arbitre supplémentaire NON LICENCIE JOUEUR, qu'il a amené lui-même à l'arbitrage, a la possibilité d'obtenir, sur sa demande, un joueur supplémentaire titulaire d'une licence frappée du cachet « MUTATION » dans l'équipe de LIGUE ou de DISTRICT de son choix définie pour toute la saison avant le début des compétitions officielles, y compris nationales.

Si le club a eu deux « 2 » arbitres supplémentaires ou plus, il peut avoir au maximum deux « 2 » mutés supplémentaires titulaires d'une licence frappée du cachet « MUTATION ».

Ces mutés supplémentaires seront utilisables dans la ou les équipes de Ligue ou de District de son choix, définies pour toute la saison avant le début des compétitions.

Les clubs suivants dont l'équipe première dispute une compétition Nationale ou Régionale ou de District remplissant les conditions fixées par l'Article 45 du statut de l'arbitrage, pourront utiliser au cours de la saison 2019/2020

Nombre de muté supplémentaire suivant :				
équipe				
ST PAPOUL	520185	1 Muté supplémentaire	D2	
VILLEPINTE	527488	1 Muté supplémentaire	D4	
CUXAC D'AUDE	528505	2 Mutés supplémentaires	D2	
LE COUGAING	533755	1 Muté supplémentaire	D3	
ST MARTIN LALANDE	534933	1 Muté supplémentaire	D3	
MAS STES PUELLES	539814	1 Muté supplémentaire	U15	
SOUILHE	539816	1 Muté supplémentaire		
TRAPEL PENNAUTIER	548191	2 Mutés supplémentaires	D2	
MALEPERE	549438	2 Mutés supplémentaires	D2	
MOUSSAN	552807	1 Muté supplémentaire	D1	

Article 48:

2 La date limite de saisie dans fooclub des demandes de renouvellement de licence des arbitres est fixée au 31 août.

L'arbitre dont la demande de licence de renouvellement est saisie après cette date ne représentera pas son club pour la saison en cours.

La commission

COMMISSION SENIORS

PV N°01 du 22 Août 2019

Présent : M RONTES Excusé: M. BOUSQUET

COMPOSITION DES POULES DE DEPARTEMENTAL 4 SAISON 2019-2020

Poule A	Poule B	Poule C
LIMOUX 2	CASTELNAUDARY 3	VILLEDUBERT 2
SPARTAK LAUQUET 2	NAUROUZE LABASTIDE	COURSAN EC 2
CHALABRE 2	4	ATLAS LEZIGNAN
FC COUGAING 2	MAS STES PUELLES 2	FLEURY FC
AS ESPERAZA	VILLEPINTE	CORBIERES ST
RC PIEUSSE	ALZONNE 2	ANDREEN
RAZES OL 2	FC CHAURIEN	BAGES
MALEPERE 2	ST MARTIN 2	AS DOMAIRON
FANJEAUX 2	BELPECH 2	TRAPEL PENNAUTIER 2
US VILLASAVARY 2	SAISSAC CAB 2	ASC DES ILES
FC MONTREALAIS	OL MONTREAL	VENTENAC 2

le Président

COMMISSION DES FEMININES

PV N° 01 du 22 aout 2019

Présidente Mme ROYER

Présent: M. GONZALEZ José

CLUBS ENGAGES

ES MALVES E. FC MALEPERE/VENTENAC **US MONTAGNE NOIRE** FC CORBIERES MED TRAPEL/PENNAUTIER FC NAUROUZE LABASTIDE **FC BRIOLET OS ST PAPOUL FC ALARIC** E. LUC/MOUSSAN **ES FANJEAUX USA PEZENS**

REUNION

Le lundi 26 août à 20h au district de l'Aude de football

Ordre du jour :

- -Mise en place du championnat
- -Coupe
- -Divers

Présence des responsables des équipes engagées obligatoire.

La présidente de la commission

COMMISSION DES TERRAINS ET INFRASTRUCTURE DES INSTALLATIONS **SPORTIVES**

PV N° 01 du 22 août 2019

Président: M. PETROSINO François

CONTROLE DE L'ECLAIRAGE A EFFECTUER

VILLEGLY Mardi 01e octobre 2019 à 20h **LEUCATE** Mardi 03 septembre 2019 à 20h VILLARDONNEL Mardi 10 septembre 2019 à 20h Mardi 17 septembre 2019 à 20h30 ST DENIS Mardi 24 septembre 2019 à 20h30 VILLASAVARY

CONTROLE DES TERRAINS

VILLEGLY Mardi 01 octobre 2019 à 17h ST NAZAIRE D AUDE Mardi 08 octobre 2019 à 10h **PEZENS** Mardi 15 octobre 2019 à 10h **CAPENDU** Mercredi 16 octobre 2019 à 10h ST MARTIN LALANDE Mardi 22 octobre 2019 à 10h ST PAPOUL Mardi 29 octobre 2019 à 10h **BELPECH** Mardi 05 novembre 2019 à 10h

> Le Président de la Commission M. PETROSINO